

Le comité d'information des produits de santé

Tous les membres de nos instances consultatives sont soumis aux règles déontologiques de l'ANSM. La composition de ces comités, l'ordre du jour ainsi que les comptes-rendus des réunions sont publiés sur le site internet de l'ANSM. La volonté d'ouverture vers l'ensemble de la société se traduit également par la diffusion en direct sur notre chaîne YouTube d'auditions publiques filmées.

Tous les membres de nos instances consultatives sont soumis aux règles déontologiques de l'ANSM. La composition de ces comités, l'ordre du jour ainsi que les comptes-rendus des réunions sont publiés sur le site internet de l'ANSM. La volonté d'ouverture vers l'ensemble de la société se traduit également par la diffusion en direct sur notre chaîne YouTube d'auditions publiques filmées.

Dédié aux questions d'information et de communication sur les produits de santé, le comité d'information des produits de santé (CIPS) est une **instance consultative pluridisciplinaire composée de représentants de la société civile** : associations de patients, professionnels de santé, agences étrangères et experts en sciences humaines et sociales. Le CIPS se réunit quatre fois par an.

- + [Consultez les déclarations publiques d'intérêts - Site DPI Santé](#)
- + [Consultez les déclarations publiques d'intérêt antérieures au 06/02/2018](#)

Liste de la composition du CIPS

Personnalités qualifiées en sciences humaines et sociales

- Mélanie HEARD
- Solène LELLINGER
- Bertrand PARENT

Représentants des associations des usagers du système de santé

- Bernard DENIS
- Emmanuel RUSCH
- Hélène BERRUE-GAILLARD

Personnalités qualifiées étrangères

- Marc BERTHIAUME
- Jamila HAMDANI

Représentants des professionnels de santé

- Gilles BONNEFOND
- Jean-Dominique DE KORWIN
- François LACOIN
- Mariannick LE BOT

- + [Consulter les décisions de nomination et de création du comité](#)
- + [Ordres du jour et comptes-rendus de séances](#)